



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

R.51

**TÉLÉGRAPHIE
TRANSMISSION TÉLÉGRAPHIQUE**

**DÉTÉRMINATION DE LA DISTORSION
SUR TEXTE NORMALISÉ DES ÉLÉMENTS
INDÉPENDANTS DU CODE D'UN CIRCUIT
COMPLET**

Recommandation UIT-T R.51

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation R.51 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation R.51

DÉTÉRMINATION DE LA DISTORSION SUR TEXTE NORMALISÉ DES ÉLÉMENTS INDÉPENDANTS DU CODE D'UN CIRCUIT COMPLET

(ex-Recommandation B.32 du CCIT, Varsovie, 1936;
modifiée à Genève, 1956, 1980 et Malaga-Torremolinos, 1984)

Le CCITT,

considérant

(a) que, en vue de donner une définition précise de degré de distorsion en service permettant de comparer les résultats de mesures obtenus dans des conditions analogues en des lieux différents, il y a intérêt à unifier la teneur du texte qui doit être transmis pour l'essai;

(b) qu'il est avantageux de choisir un texte qui puisse être reçu directement par des appareils arithmiques et qui, d'un autre côté, présente une succession de combinaisons reconnues comme pouvant donner généralement lieu à la distorsion maximale,

recommande à l'unanimité

(1) que le texte à transmettre au cours des mesures du degré de distorsion en service soit celui de la figure 1/R.51.

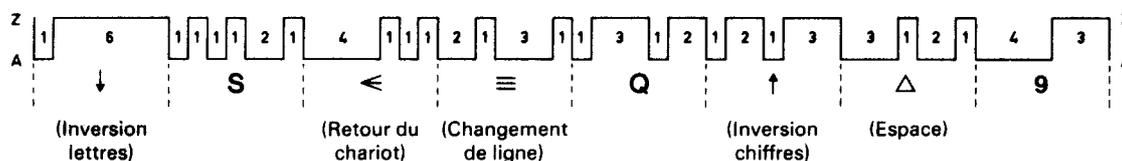


FIGURE 1/R.51

CCITT - 48211

Ce texte correspond à la succession suivante de signaux émis par un appareil arithmique:

inversion lettres **S** retour du chariot changement de ligne **Q** inversion chiffres espace **9**,

considérant d'autre part

(c) qu'il serait nécessaire de disposer, pour les réglages d'entretien et pour les différentes mesures de distorsion que l'on peut être amené à effectuer dans l'étude des lignes et des équipements, d'un appareil unique offrant la possibilité d'émettre les différentes combinaisons de signaux reconnues les plus intéressantes à employer;

(d) que l'unification de la liste de ces combinaisons permettrait de comparer entre eux les résultats obtenus en des lieux différents,

recommande à l'unanimité

(2) la construction d'émetteurs spéciaux pour mesures de distorsion, permettant de transmettre:

- i) le texte spécifié sur la figure 1/R.51 pour les mesures du degré de la distorsion;
- ii) une suite périodique d'intervalles significatifs, dont chacun a une durée d'un intervalle unitaire;
- iii) une suite périodique d'intervalles significatifs, dont chacun a une durée de deux intervalles unitaires;

- iv) une suite périodique d'intervalles significatifs; une période comprend deux intervalles significatifs: un intervalle significatif d'état Z dont la durée est égale à un intervalle unitaire et un intervalle significatif d'état A dont la durée est égale à six intervalles unitaires;
- v) une suite périodique d'intervalles significatifs: une période comprend deux intervalles significatifs: un intervalle significatif d'état A dont la durée est égale à un intervalle unitaire et à un intervalle significatif d'état Z dont la durée est égale à six intervalles unitaires;

(3) que pour tous les nouveaux équipements d'essai, le texte donné dans la Recommandation R.51 *bis* (**QKS**) est à utiliser de préférence. A titre provisoire, on peut utiliser l'un ou l'autre texte pour l'essai de systèmes indépendants du code. Pour les essais à effectuer sur des voies d'acheminement où il peut se trouver des systèmes dépendants du code, il convient d'utiliser un texte comprenant des caractères d'une longueur moyenne d'au moins 7,4 unités.